

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-21

**Objet : Participation au projet Agoraé, épicerie solidaire/lieu de vie de Fédélor.**

**Rapporteur: M. SCUDERI**

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est attachée à développer des actions auprès de la population étudiante avec l'ambition de « mettre les étudiants au cœur de la ville », afin que ceux-ci contribuent à dynamiser notre territoire. Cette participation à la vie de la cité doit également pouvoir se traduire au travers d'un engagement social des associations étudiantes en direction de leurs pairs.

A ce titre, la Ville de Metz a engagé avec l'association Fédélor (Fédération des étudiants de Lorraine) un travail de réflexion autour du mieux-vivre et du mieux-manger pour les étudiants en difficultés sociales.

Fédélor, forte de son expérience sur le territoire nancéien, où une Agoraé fonctionne depuis avril 2013, propose d'ouvrir une Agoraé sur le campus Bridoux en octobre 2015 en lien avec l'Université de Lorraine et le CROUS.

Les Agoraé, imaginées par la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes), sont des épiceries solidaires présentes sur les campus universitaires qui permettent aux étudiants en difficulté financière d'accéder à une alimentation saine et équilibrée, mais aussi à des produits de la vie courante, à moindre coût, tout en créant un lieu de rencontre, d'information et d'échange, des espaces d'engagement citoyen ouverts à tous.

L'épicerie permet aux étudiants, sur critères sociaux, d'acquérir des produits variés et équilibrés à 20 % du prix usuel. Le bénéficiaire de l'Agoraé peut être issu de deux parcours différents :

- l'étudiant est dirigé par un travailleur social du CROUS, de l'Université de Lorraine ou des Centres Médico-sociaux du territoire qui estime que ce dernier entre dans les critères définis pour recevoir l'aide alimentaire de l'épicerie.
- l'étudiant est venu de lui-même à l'Agoraé et a rempli le dossier de demande d'aide alimentaire. Une commission d'attribution trimestrielle décide de son éligibilité et du montant de l'aide alimentaire à lui allouer. L'aide dure au maximum trois mois mais est renouvelable.

Leur budget ainsi allégé, les étudiants regagnent du temps pour s'investir dans leurs études et valider leurs diplômes. En ce sens, l'Agoraé contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre l'échec des jeunes dans leur cursus.

A Metz, les activités prévues dès octobre 2015 seront diverses : dans le domaine de la consommation durable, jardins partagés, promotion des producteurs locaux, actions de réduction des déchets et ateliers budget seront mis à l'honneur ; dans celui de la culture, un lieu d'exposition, des événements musicaux et une bibliothèque collaborative sont au programme ; dans le domaine de l'éducation à la santé, l'ouverture d'une cafétéria, des cours de cuisine ou de sports sont envisagés. Tout sera mis en œuvre pour que l'Agoraé ne soit pas qu'un lieu de passage.

Plus qu'un simple projet de solidarité à vocation sociale, les Agoraé sont destinées à devenir des pépinières citoyennes dans lesquelles les difficultés financières d'un étudiant ne seront pas un frein à son ouverture vers la cité. L'Agoraé de Metz sera animée en lien avec les associations, étudiantes ou non, du territoire.

Le budget d'investissement du projet s'élève à 28 650 €, réparti en travaux d'aménagements, mobilier, équipements spécifiques pour l'épicerie, ainsi que pour le stock de départ. Le budget de fonctionnement quant à lui s'élève à 60 744,00 €. Fédélor sollicite la Ville de Metz pour un montant de 3 000 € d'aide au démarrage et 2 000 € de fonctionnement pour l'année 2015-2016. L'association sollicite par ailleurs de nombreux partenaires institutionnels (Région Lorraine, Conseil Départemental, Metz Métropole, Rectorat, DRJSCS, Université de Lorraine) et des partenariats privés (Fondations Batigère, Vinci, Macif, Ecureuil, BNP et des grandes enseignes telles que Picard, Auchan, Fly et IKEA).

Le plan de financement prévoit d'ores et déjà que les subventions sollicitées soient moins importantes dès la deuxième année de fonctionnement, puisqu'une partie des dépenses sera couverte par de l'autofinancement.

Enfin, il est prévu que cette première implantation sur le campus Bridoux soit suivie par l'ouverture d'un nouvel espace, à la rentrée 2016, sur le campus du Saulcy, qui concentre une population étudiante très précarisée.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** le soutien apporté par la Ville aux initiatives étudiantes favorisant la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ACCORDER** la subvention suivante à l'association ci-dessous mentionnée :

Fédélor Fédération des étudiants de Lorraine..... 5 000,00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification et la convention portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à 5 000,00 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Nadia SEGHIR

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**